



PREFET DE L'AUDE

DIRECCTE Occitanie
Unité départementale de l'AUDE

Appel à Manifestation d'Intérêt 2020
à destination de porteurs de projet
de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

1. Contexte national

L'insertion par l'activité économique représente un volet conséquent de la politique d'activation de l'emploi et de lutte contre la pauvreté en Occitanie.

Les structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE) sont un tremplin vers l'intégration du marché du travail. Elles constituent également des acteurs incontournables du développement économique des territoires en créant de l'activité économique.

- ⇒ L'appui aux SIAE est réaffirmé en tant que priorité nationale pour améliorer l'accès et le retour à l'emploi durable à travers la construction de parcours professionnels autour du triptyque emploi-accompagnement-formation. Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté il est prévu sur la période 2018-2020 que 100 000 salariés supplémentaires puissent être accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, grâce à un investissement exceptionnel de 450 M€ pour augmenter le nombre d'aides aux postes.
- ⇒ Dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences un accord tripartite Etat-SIAE-OPCO a été signé : il prévoit un effort financier de l'Etat de 240 millions sur 5 ans pour accroître le nombre de formations réalisées au bénéfice des salariés en insertion

2. État des lieux en Région Occitanie

Plus de 350 structures se mobilisent en Occitanie pour permettre à des populations sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle, par des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

Plus de 24 000 personnes bénéficient d'un suivi en parcours d'insertion dans une SIAE. Près de 1 500 salariés permanents ont en charge l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique de ces salariés en insertion. Plus de 80% des bénéficiaires suivis sont effectivement en

emploi durant leur parcours d'insertion à travers des contrats de travail ou des contrats de mise à disposition.

L'activité ainsi générée par l'insertion par l'activité économique représente plus de 5000 Équivalent Temps Plein, auxquels il faut rajouter plus de 1000 ETP des salariés en charge de l'encadrement et de l'accompagnement socio-professionnel.

Mais à l'issue des parcours d'insertion, le nombre de sortie en emploi reste encore inférieur aux potentialités d'emploi des personnes et des territoires.

3. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Il s'agit de décliner en Occitanie l'impulsion ainsi donnée au déploiement de l'insertion par l'activité économique, d'accompagner un plan de relance des SIAE dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté.

Cet appel à manifestation d'intérêt cible tout projet d'extension ou de création d'une nouvelle SIAE dans le département. Qu'il soit ou non déjà conventionné au titre de l'IAE, le porteur devra proposer des offres de services en termes d'accompagnement socio-professionnel, de filières de débouchés, de public et de territoire visés.

4. Orientations stratégiques poursuivies

Les candidatures devront être conformes aux orientations stratégiques définies pour dynamiser la croissance de ce secteur sur le territoire de l'Aude et proposer de nouvelles expérimentations créatrices de parcours d'insertion positifs pour les bénéficiaires.

a) Étendre le maillage de l'offre d'insertion au plus près des besoins des populations ciblées par l'IAE et en cohérence avec l'offre de qualité déjà existante sur les territoires.

A ce jour :

- Les publics de l'IAE sont en général peu mobiles à leur entrée dans les parcours d'insertion. L'offre d'insertion doit donc se développer au plus près de la demande d'emploi pour la capter ;
- Les aires urbaines, le littoral, les principaux axes routiers de la région sont relativement bien desservis par l'offre d'insertion. Des territoires, appelés zones blanches, peuvent n'être couverts que partiellement (ou pas du tout) dans les départements ;
- Le taux de couverture de l'offre IAE au regard du volume de la population ciblée ne permet un accès suffisant des publics cibles aux SIAE ;
- La taille, relativement petite des SIAE, au regard du nombre d'équivalent temps plein, peut constituer un frein à la montée en charge de leur plan de développement ;
- La diversité des outils IAE, à travers le pluralisme des modèles des SIAE, est inégalement représentée dans le département.

À travers cet axe, il s'agit de :

- ⇒ **favoriser un développement adapté de l'offre d'insertion des SIAE** au plus près et au mieux des besoins de la population cible de l'IAE et des bassins d'emploi ;
- ⇒ **promouvoir sur les territoires la pluralité et l'équilibre d'implantation des SIAE** (associations intermédiaires [AI], ateliers et chantiers d'insertion [ACI], entreprises d'insertion (EI), entreprises de travail temporaires d'insertion [ETTI], ou entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant [EITI])

Dans l'Aude, la priorité sera donnée :

- à la création de SIAE en zone rurale à plus faible densité de population ;
- à la création d'entreprises d'insertion ;
- à la création d'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI).

b) Assurer l'égal accès des publics prioritaires aux SIAE et leur égal accès au retour à l'emploi

A ce jour :

- Le public cible de l'IAE est composé de demandeurs(ses) d'emploi de longue durée, de bénéficiaires du RSA, de seniors, de travailleurs handicapés, de personnes résidants en QPV et de manière résiduelle de réfugiés. La condition d'agrément de Pôle Emploi est le seul préalable requis ;
- Le secteur de l'IAE demeure majoritairement masculin alors même que les femmes sont davantage en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi ;
- Les salariés en situation de handicap ne représentent que 7% des bénéficiaires des parcours d'insertion.

À travers cet axe, il s'agit de :

- ⇒ veiller à ce qu'une **réponse en termes de parcours d'insertion soit apportée à tous les publics cibles de l'IAE** ;
- ⇒ proposer des supports d'activités visant à assurer la **promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle** dans les SIAE ;
- ⇒ favoriser **l'intégration des publics en situation de handicap** dans les SIAE.

Dans l'Aude, la priorité sera donnée aux propositions visant à assurer l'égal accès aux SIAE des femmes et des publics en situation de handicap.

c) Déployer une ingénierie d'insertion innovante, facteur de parcours d'insertion de qualité.

A ce jour :

- Le profil des publics de l'IAE a évolué : allongement des durées d'inscription à Pole emploi, vieillissement de la population sans emploi, niveau de formation inadapté,... ;
- L'accès à la formation lors des parcours demeure une condition d'accélérateur d'insertion.

- L'efficacité d'un parcours d'insertion nécessite le calibrage de l'accompagnement en fonction des difficultés des salariés en insertion, ainsi que la mobilisation de passerelles entre plusieurs structures-

À travers cet axe, il s'agit de

- ⇒ proposer des **outils d'insertion innovants et adaptés aux besoins** des publics (par l'activité support et/ou la pédagogie);
- ⇒ favoriser la construction d'une **offre d'insertion collective** stimulant le partenariat entre les SIAE, les professionnels de l'accompagnement des personnes en difficulté d'une part, les organismes de formation et les structures d'économie sociale et solidaire présentes sur les territoires d'autre part (Groupement d'Employeurs, pour l'Insertion et la Qualification, Centre de Formation et d'Apprentissage...)

A NOTER que les projets relatifs à l'ingénierie de formation sont exclus de cet axe car ils relèvent directement de l'appel à projet régional PIC IAE ingénierie de formation.

d) Développer les passerelles avec le milieu économique, garant de débouchés en emploi.

A ce jour :

- Les débouchés économiques des SIAE sont segmentés sur un nombre restreint de filières professionnelles traditionnelles ;
- Les SIAE par leurs liens avec les acteurs du monde économique peuvent favoriser l'émergence d'entreprises inclusives ;
- La coopération SIAE - entreprises est facteur de réussite de l'accompagnement des salariés vers l'emploi (par le biais des périodes de mises en situation en milieu professionnel [PMSMP], des pratiques de cotraitance dans le cadre de réponses aux marchés clausés, des clubs d'entreprises ou des Pôles Territoriaux de Coopération Économique [PTCE]).

À travers cet axe, il s'agit de

- ⇒ proposer des activités permettant des débouchés économiques sur de **nouvelles filières professionnelles** (par exemple les services à la personne, l'agriculture biologique, l'économie circulaire, l'écoconstruction, le développement durable, le numérique, l'évènementiel, l'e-commerce...);
- ⇒ favoriser les **partenariats avec les filières professionnelles** qui recrutent et les secteurs porteurs d'emplois ;
- ⇒ développer les **coopérations avec le milieu économique** et susciter l'émergence d'entreprises inclusives ouvertes aux réflexions sur leurs conditions d'emplois et de recrutement.

5. Modalités de financement.

Les moyens mis à disposition pour soutenir ces nouveaux projets peuvent s'appuyer sur des aides de la DIRECCTE :

- **Les aides au poste d'insertion**, comprenant un montant socle et un montant modulé, versée par l'Agence de Service de Paiement.
Pour 2019, les montants de l'aide par poste de travail occupé à temps plein sont déterminés comme suit :

	Montant socle	Montant modulé
Entreprise d'insertion	10 520 € par ETP	0 à 10%
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	4 472 € par ETP	0 à 10%
Association Intermédiaire	1 367 € par ETP	0 à 10%
Atelier et Chantier d'insertion	20 199 € par ETP	0 à 10%
Entreprise d'insertion par le travail indépendant	5 548 € pour 1 505 heures	

- **Des aides exceptionnelles** pour la mise en œuvre du projet (expertise économique, financière et sociale, aide au démarrage...), dans la limite des crédits alloués à l'UD 11.

Les porteurs de projets pourront également rechercher et mobiliser :

- les **cofinancements des collectivités territoriales** sur les aides au poste (Conseil départemental pour les personnes bénéficiaires du RSA), sur les frais de fonctionnement, et sur les aides à la création d'entreprise ;
- les offres de service spécifiques des **réseaux fédérant les SIAE** et des **réseaux d'aide à la création d'entreprise**.

6. Conditions de candidatures

Les porteurs de projets devront présenter une offre de service en cohérence avec un ou plusieurs des 4 axes stratégiques.

Ils devront être en capacité de démontrer leur connaissance du territoire d'implantation, des caractéristiques sociodémographiques et des secteurs créateurs d'emplois de qualité.

Ils devront également être en mesure de détailler leurs partenariats avec :

- les prescripteurs (dont Pôle Emploi) ;
- les autres acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, dont les autres SIAE implantées localement ;
- les collectifs départementaux et l'inter-réseau régional (IRIO) ;
- les acteurs économiques et les organisations professionnelles présents sur leur territoire d'implantation.

L'offre de service doit respecter impérativement les informations réglementaires prévues aux articles R.5132-2 du code du travail pour les EI, R.5132-10-8 du code du travail pour les ETTI, R.5132-12 du code du travail pour les AI, R.5132-28 du code du travail pour les ACI, et l'article 2 du décret n°2018-1198 du 20 décembre 2018 pour les EITI, et prévoir, selon le modèle joint:

- **une fiche projet sur la viabilité économique et l'inscription dans un partenariat local** du projet comprenant
- **une présentation des moyens mobilisés** dont les compétences des salariés permanents
- **un budget prévisionnel** indiquant les aides publiques et privées et les ressources tirées de la commercialisation des biens et services produits.

Pour les projets implantés dans l'Aude, les candidatures doivent être déposées selon le modèle joint :

- ❖ Auprès du correspondant IAE de l'UD 11
DIRECCTE Occitanie - Unité départementale de l'Aude
A l'attention de Mme Catherine DELCLOS
320, chemin de Maquens CS 70 069
11 890 Carcassonne cedex
(04 68 77 25 76)
- ❖ sur la boîte mail de l'UD 11 : oc-ud11.pole3e@directcte.gouv.fr

Les projets seront présentés chaque année au Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) selon le calendrier fixé par l'UD 11. Il appartient aux porteurs de se rapprocher de l'UD 11 afin de connaître la date limite de dépôt avant chaque CDIAE.

7. Documents joints

Sont annexés à l'AMI afin de permettre le positionnement des candidats, des documents de cadrage sur l'offre et la demande d'emploi :

- une cartographie de la localisation des publics cibles de l'IAE (DELD catégorie A, BRSA, ASS) et de l'implantation des SIAE existantes pour le département de l'Aude ;
- un tableau des caractéristiques des salariés en parcours et de la cible des bénéficiaires de l'IAE pour le département de l'Aude ;
- un tableau de la catégorisation des offres d'emplois déposées par code ROME pour l'Aude
- le dossier de demande d'IAE pour l'UD 11.